

Maître Thomas D'JOURNO - SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES

Avocat associé au Barreau de Marseille - 43/45 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.13.24.13.64 – i.gadalla@provansal.eu

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE**

D'UN APPARTEMENT ET D'UNE CAVE

situé 62 rue Pierre Doize, Bâtiment C6, 1^{er} étage, 13010 MARSEILLE

LOUE

MISE A PRIX : 50 000,00 EUROS

VISITE LE LUNDI 11 MARS 2024 DE 9 H A 10 H

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 20 MARS 2024 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle 8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

**DESIGNATION DES BIENS MIS EN
VENTE :**

D'après le titre de propriété

Sur la commune de MARSEILLE (13010), 62 rue Pierre Doize,

Un appartement et une cave.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section 858 L, numéro 109, BD Romain Rolland,
1 ha 58 a 37 ca,

Section 858 L, numéro 110, BD Romain Rolland,
0 ha 62 a 40 ca,

Lots n° 496 et lot n° 506

Selon le modificatif d'état descriptif de division modifiant l'assise de la copropriété publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de Marseille 3 le 20 mai 2019, volume 2019P n° 3038. Les parcelles saisies étaient anciennement cadastrées section 858L, numéro 101 lots n° 496 et 506.

La copie de la matrice cadastrale délivrée par la Direction Générale des Finances Publiques est jointe au présent commandement.

Règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître Mathieu DURAND, Notaire à Marseille, le 1er février 2012 publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de Marseille 2 le 28 février 2012, volume 2012P numéro 1779.

Complété par le modificatif d'état descriptif de division modifiant l'assise de la copropriété publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de Marseille 3 le 20 mai 2019, volume 2019P n° 3038.

D'après le procès-verbal de description

Maître Stéphane FORNELLI, Commissaire de Justice à Marseille a établi le 8 juin 2023, le procès-verbal de description aux termes duquel il

apparaît que le bien est situé 62 rue Pierre Doize, Bâtiment C6, 1^{er} étage, 13010 MARSEILLE. Il s'agit d'un appartement composé d'un séjour, une salle à manger, une cuisine, un dégagement distribuant deux chambres, un dressing, une salle d'eau et un WC et d'une troisième chambre. Une cave vient compléter le lot.

Les lieux sont occupés.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **72,80 m²**.

Le syndic de copropriété est le Cabinet ERILIA MARSEILLE Nord, Le Grand Large, 9 Boulevard de Dunkerque, 13002 MARSEILLE.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société **HOIST FINANCE AB** (publ), Société Anonyme de droit suédois, au capital de 29.767.666,663000 SEK, dont le siège social se situe BOX 7848 - 10399 STOCKHOLM (Suède), immatriculée au RCS de Stockholm sous le numéro 556012-8489, et agissant en France par le biais de sa succursale HOIST FINANCE AB (publ) sis 165 avenue de la Marne - Bâtiment B1 - 59700 MARCQ EN BAROEUL, inscrite sous le n° 843 407 214 au RCS de LILLE METROPOLE, prise en la personne de son représentant légal dûment domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la société CREDIT FONCIER DE FRANCE, SA, dont le siège social est situé 182 Avenue de France à PARIS 13 (75013), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848, suivant

acte de cession de créances en date du 9 juin 2022, rapporté dans un procès-verbal de constat établi par la SCP THOMAZON-AUDRANT-BICHE, Huissiers de Justice associés à BOULOGNE-BILLAN COURT, en date du 14 juin 2022 et en date du 4 juillet 2022,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères son recevable uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <https://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE,
- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 43/45 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél.: 04.13.24.13.64 - i.gadalla@provansal.eu
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 9 février 2024

Me Thomas D'JOURNO
Avocat